

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

<u>ELECTION DU MAIRE</u>	4
<u>Election du Maire - mandat 2026-2032</u> <u>RAPPORTEUR : M. RENE SIMILLION</u>	
<u>ELECTIONS</u>	9
<u>Fixation du nombre d'Adjoints au Maire</u> <u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
<u>ELECTION DES ADJOINTS</u>	10
<u>Election des Adjoints au Maire</u> <u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	12
<u>Délibération prenant acte de la lecture de la charte de l'élu local et communications prévues à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal d'installation</u> <u>RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE</u>	
<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	14
<u>Commission municipale. Création d'une commission transitoire dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur pour la mandature 2026-2032</u> <u>RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE</u>	

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2026 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le samedi 21 mars 2026 à 9h30 sous la présidence du doyen des membres du Conseil Municipal, Monsieur René SIMILLION.

Intervention de M. René SIMILLION

Je vais vous demander de faire un petit peu de silence. Si tout le monde est bien installé, je crois que nous allons pouvoir commencer.

Mesdames et Messieurs les élus, en ma qualité de doyen et de président de la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire, je vous souhaite la bienvenue pour cette première réunion de droit du Conseil Municipal de la mandature 2026-2032.

Le Conseil Municipal étant complet, il a été convoqué pour la séance de ce jour par voie électronique le 17 mars 2026.

Afin de procéder à l'élection du Maire et pour vérifier si le quorum est atteint, je vais procéder à l'appel nominal du Conseil Municipal. Je vous rappelle que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'est pas le cas. Mais pour l'instant, des pouvoirs, je n'en ai aucun.

Membres présents :

M. Eric AHIALEY, Mme Marie ANDREANI, M. Michel ARACIL, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, Mme Valérie BOULARD, Mme Nathalie BRAMET, M. Jérémie BREAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Martine CHAREYRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Sandrine CLAUDIN, Mme Aline CONCHONNET, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Fatih DEMIRAY, Mme Nadia DJELTI, Mme Manon DOYELLE, M. Marc DUBIEF, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Stéphane GENIN, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Ledion LAKURIQI, Mme Odile LEPINASSE, M. Hervé LEQUIN, M. Samir M'HACHI, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laurence MARTEL, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Lucile MOREL, Mme Muriel NEMOZ, Mme Laetitia PEPINO, Mme Hélène QUINQUETON, M. Frédéric RENAUD, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Muriel ROBIC, M. Gabriel SAINT-LOUIS, M. René SIMILLION, M. Raphaël SULTANA, M. Hervé THIBAUD, M. Patrice BADARD (n'a pas été appelé, mais à bien signé la feuille de présence).

L'appel nominal étant terminé, le quorum atteint, les membres du Conseil Municipal vont donc officiellement installer.

Maintenant, nous allons passer aux formalités légales, il y en a deux : désignation du secrétaire de séance et désignation des assesseurs.

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour en tenir les fonctions de secrétaire. Pour cette séance, je vous propose que le benjamin de l'assemblée fasse office de secrétaire. Il est donc proposé la candidature de Monsieur Alexis CREUSEVEAU. Vous pourrez voter à main levée.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Est donc désigné secrétaire de séance Monsieur Alexis CREUSEVEAU.

Nomination des assesseurs : nous allons désormais procéder à la nomination de deux assesseurs, par vote à main levée, pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre. Je vous propose de désigner deux assesseurs, un dans chaque liste ayant obtenu le plus de voix, donc un pour la liste « Encore + toujours mieux avec Jérémie », et un pour la liste « Bron en commun ».

Donc, le candidat pour la liste « Encore + toujours mieux » : Mme Alexcia COULY.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Mme Alexcia COULY est élue.

Pour le deuxième, c'est M. Patrice BADARD. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, M. Patrice BADARD et Mme Alexcia COULY sont élus assesseurs.

ELECTION DU MAIRE
Election du Maire - mandat 2026-2032

RAPPORTEUR : M. RENE SIMILLION

Mesdames, Messieurs.

Afin de procéder à l'élection du Maire, je vous rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* » La majorité absolue est égale si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés, ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du Maire de Bron, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Vous disposez, chacun devant vous, d'un bulletin vierge, d'une enveloppe et d'un stylo. Il vous appartient d'inscrire sur le bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. Des enveloppes et bulletins supplémentaires de vote vont être distribués aux élus ayant une procuration, mais comme il n'y en a pas, il n'y a pas de distribution. Cela étant fait, je vous rappelle qu'en droit et de jurisprudence constante, ne sont obligatoires ni l'isoloir, ni l'urne, ni l'enveloppe. Sont admis les bulletins rédigés par les conseillers eux-mêmes. Néanmoins, un isoloir est à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent.

Enfin, je vous rappelle que pour l'élection du Maire, il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature. Peut être élu Maire un conseiller municipal qui ne s'est pas porté candidat à la fonction. Cela étant précisé, j'invite tout de même les candidats à la fonction de Maire qui souhaitent se déclarer à se faire connaître. Ces candidatures ne donneront pas lieu à discours et débat.

Y a-t-il un candidat ? Oui, Monsieur Jérémie BREAUD.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Nous souhaitons qu'il puisse y avoir une intervention à ce sujet. Il n'y a pas d'obligation, mais il y a possibilité de prononcer une intervention. Merci.

Intervention de M. René SIMILLION

Non, il n'y a pas d'intervention, Madame.

Afin de limiter au maximum les déplacements, l'urne viendra à vous. Je vous invite donc à déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne qui vous sera présentée, et à signer la feuille d'émargement. Ceux qui ne souhaitent pas participer au vote le préciseront sur la feuille d'émargement. Je demande donc à l'administration de faire passer l'urne.

(Vote)

Tout le monde ayant voté, à l'exception des conseillers ayant déclaré ne pas souhaiter prendre part au vote, je déclare le scrutin clos.

Il peut donc être procédé au dépouillement. J'invite donc le secrétaire et les assesseurs à venir à la table de dépouillement pour compléter la feuille dédiée, et à me la remettre pour me permettre d'annoncer les résultats.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du Code Électoral, doivent être signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Les bulletins et enveloppes sont placés dans une enveloppe jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Vous pouvez vous installer.

(Dépouillement)

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants enveloppes déposées :	43
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau, article L. 66 du Code électoral :	1
Nombre de suffrages blancs article 65 du Code électoral :	4
Nombre de suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	22

Monsieur Jérémie BREAUD a obtenu 35 voix.

Madame Hélène QUINQUETON a obtenu 3 voix.

Monsieur Jérémie BREAUD ayant obtenu la majorité absolue des voix, il est élu Maire de Bron !

(Applaudissements)

Intervention de M. le Maire

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les agents, Mesdames et Messieurs mes chers Brondillants.

Il y a six ans, lors de ma première élection, je vous avais dit que je n'étais pas un homme de promesses, mais un homme d'action, et que je mettrais toute mon énergie et tout mon cœur au service des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Vous avez été, lors d'un sondage de mars 2025, 81 % à vous dire satisfaits ou très satisfaits de notre action municipale. Et dimanche dernier, vous nous avez élus dès le premier tour avec 55,53 %. Cela témoigne d'un lien de confiance et de satisfaction très fort, alors même que l'offre démocratique était importante avec la présence de 6 listes. Nous accueillons avec mon équipe ce résultat évidemment avec beaucoup d'émotion. Mais ce qui nous touche particulièrement, c'est d'avoir été en tête dans les 26 bureaux de vote de la Ville de Bron. Cela montre que nous n'avons oublié aucun quartier durant le mandat. Cela montre aussi que je ne suis pas le Maire du seul centre-ville. Cela montre enfin que nous avons su rassembler l'ensemble des Brondillants.

Permettez-moi d'ailleurs de remercier tous mes élus sortants pour leur formidable travail, mais aussi l'ensemble des agents de la Ville, car si le politique donne l'impulsion, l'administration en assure la mise en œuvre.

Le résultat net et sans appel de dimanche dernier met fin à toute interrogation sur la légitimité. Lorsque l'on est élu Maire pour la première fois, c'est souvent parce que la population ne voulait plus du précédent. En revanche, lorsque l'on est réélu c'est parce que la population valide le travail accompli et souhaite continuer avec vous. C'est pourquoi cette réélection, même si elle a suscité en moi moins d'euphorie que celle de 2020, revêt à mes yeux une valeur inestimable. Je veux donc remercier ici tous les Brondillants qui nous ont massivement fait confiance, et tenir à rassurer celles et ceux qui ne nous ont pas accordé leur suffrage, je ne suis pas l'homme d'un seul camp, je suis et resterai le Maire de tous les Brondillants et de tous les quartiers, des Charmilles à Saint-Jean, des Essarts à Terraillon, de Parilly aux Genêts, en passant par les Lads, le centre-ville et La Clairière.

Ce résultat nous oblige également, il nous oblige à poursuivre sur notre dynamique et à ne pas céder au confort ni à l'immobilisme. Il nous oblige à toujours nous projeter dans l'avenir tout en restant fidèles à nos valeurs. Il nous oblige enfin à continuer de tenir nos engagements en cette période où la parole publique est largement contestée.

Nous sortons d'un mandat qui fut loin d'être simple. La crise sanitaire liée à la Covid, au-delà de son coût humain terrible, a également eu un impact financier majeur pour la Commune. L'explosion des coûts de l'énergie, conséquence de la guerre en Ukraine, a fortement pesé sur nos comptes. Et l'État, pour éviter une banqueroute quasi inévitable, fait les poches des collectivités bien gérées, dont la nôtre. Les crises sanitaires et économiques que nous avons traversées ont nécessité dynamisme, solidarité et réactivité. Nous avons tenu bon. Nous n'avons pas augmenté les impôts, une première depuis des décennies. Nous avons protégé Bron en luttant quotidiennement contre l'insécurité, en passant de 130 voitures brûlées chaque année à notre arrivée, à une trentaine en 2025. Nous avons réveillé Bron, cette belle endormie, en redonnant de la vie à notre ville. Nous avons fait de l'éducation le premier budget de la ville, car le bien-être de nos enfants n'a pas de prix. Il a fallu aussi innover en matière écologique, en proposant une écologie positive et non punitive, en matière économique, en accueillant de

nouvelles entreprises qui recrutent en priorité des Brondillants, mais aussi en matière de santé pour répondre à la pénurie de médecins, ou encore en matière de handicap en faisant de Bron une ville plus inclusive. Nous avons su travailler en bonne intelligence avec la grande majorité des acteurs locaux, qu'il s'agisse bien évidemment de la MJC, des centres sociaux ou du tissu associatif culturel et sportif que nous avons soutenu.

Le premier mandat a été celui des fondations. Le second sera celui de l'innovation. Innover dans la prévention sur tous les axes, la santé, l'éducation, la sécurité, la qualité de vie. Pour une ville encore plus agréable, encore plus de sécurité, toujours mieux pour votre pouvoir d'achat, encore plus d'événements populaires qui rassemblent, toujours mieux pour votre santé, encore plus pour l'environnement. Notre boussole, vous le voyez, elle est simple. Notre slogan aussi : encore plus et toujours mieux.

Un mot sur la Métropole de Lyon. J'espère vivement que nous serons alignés politiquement avec le nouvel exécutif, car il n'est plus possible, comme beaucoup de villes, de se voir imposer des décisions contraires à nos intérêts. Un tel manque de considération n'est plus acceptable.

Il n'est pas rare d'entendre que le mandat de Maire est le plus beau des mandats. Après six ans, je le crois profondément. Être Maire c'est préparer la ville de demain en entraînant derrière soi la population avec une vision à 20 ou 30 ans. Un Maire ne gouverne pas seulement pour aujourd'hui, il doit aussi dessiner la ville de demain. Façonner la ville de demain c'est d'abord transformer durablement nos espaces de vie. Je pense ici à la rénovation de la place de la Liberté, plus grande place urbaine de la Métropole, après Bellecour. Les travaux, vous le voyez, ont démarré, ils étaient attendus depuis près d'un demi-siècle. Je pense aussi à la rénovation à venir de la place Jean Moulin à Terrailon, pour améliorer le cadre de vie et lutter encore davantage contre les incivilités. Je pense aussi au lancement des études pour la passerelle entre Les Genêts et La Clairière, là encore un projet évoqué depuis 50 ans. Je pense enfin à la grande rénovation urbaine du quartier de Parilly dans le cadre de l'ANRU. Un quartier longtemps oublié, près de 10 000 habitants, 98 % de logements sociaux, un revenu médian annuel de 11 800 €. Je le dis ce matin, plus de la moitié du budget d'investissement du prochain mandat de la Ville y sera consacrée. Voilà ce que nous voulons faire, dessiner la ville de demain sans renoncer à son identité.

Mes chers Brondillants, le cap est ambitieux, mais il est à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée. En six ans, j'ai acquis l'expérience. Un mandat de Maire nécessairement transforme. Votre regard évolue, votre analyse s'affine et votre approche devient plus approfondie et plus pragmatique. Et d'ailleurs, si vous m'avez fait confiance aussi largement dimanche, c'est parce que je n'ai jamais mené de politique dogmatique, mais que j'ai toujours privilégié l'intérêt général plutôt que celui du petit nombre.

Je crois aussi qu'avec l'arrivée des extrêmes au sein de ce Conseil, nous avons tous ici une responsabilité, celle de ne pas décevoir. Jamais je ne viserai leurs électeurs qui se tournent bien souvent vers eux, non pas par adhésion, mais par contestation, et cette contestation il faut l'écouter, et comptez sur nous pour l'entendre et pour la comprendre.

Je le dis souvent, lorsque l'on est Maire, on n'est que de passage. En tant que Maire de Bron, je m'inscris, et je le redis aujourd'hui, dans une longue histoire commune, et permettez-moi de saluer de nouveau mes prédécesseurs, Messieurs BRISSY, SOUSI, RAVEL, QUEYRANNE, Monsieur Georges BERNAIN qui est présent dans la salle, Madame GUILLEMOT, et plus récemment Monsieur LONGUEVAL.

J'en profite également pour saluer les élus d'opposition avec lesquels je souhaite travailler en bonne intelligence.

Et enfin, permettez-moi maintenant de prendre le temps de dire merci. Merci à ma nouvelle équipe. Elle rassemble des élus expérimentés et d'autres qui siègent pour la première fois. Tous ont en commun l'amour de notre ville, des convictions solides et la volonté de servir. Je souhaite aussi adresser un remerciement particulier à notre doyen, René, qui représente tant pour moi.

Merci aussi à mon équipe de campagne et à mes colistiers. Sans eux, rien n'aurait été possible.

Merci évidemment aux agents de la ville. Je sais ce que je vous dois et je mesure la chance de vous avoir à mes côtés. Je resterai fidèle à ce que je suis. Ma porte vous sera toujours ouverte.

Merci à ma famille, et notamment à mes parents pour l'éducation reçue et les valeurs transmises. Merci à ma femme Ingrid pour son soutien inestimable.

Merci enfin à tous les Brondillants. Merci de votre confiance. Vous êtes une source permanente d'inspiration et surtout une source inépuisable de bonheur. Merci à vous tous.

(Applaudissements)

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame MOREL, c'est à vous.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.

Les urnes ont rendu leur verdict avec 2 399 voix, soit 18 % des sondages. Notre liste s'affirme comme la deuxième force démocratique de Bron.

L'ensemble des membres de la liste « Bron en commun » remercie chaleureusement les électrices et les électeurs qui nous ont fait confiance, ainsi que tous les volontaires qui ont assuré la tenue des bureaux de vote et les agents municipaux mobilisés pour ce scrutin, mais également les élus du mandat précédent.

Nous prenons acte de la victoire du Maire sortant et lui adressons nos félicitations républicaines. Nous regrettons la récupération des voix de l'extrême droite par la liste majoritaire ainsi que le taux encore élevé de l'abstention, en particulier dans les quartiers de Parilly et de Terraillon.

Les quatre élus d'opposition de notre liste resteront vigilants pour la réalisation des actions futures, la promesse de ne pas augmenter les impôts, de manière directe comme de manière indirecte, contrairement à ce qui s'est passé sur le dernier mandat, mais également aux projets qui ressemblaient à nos propositions, le renforcement du soutien scolaire, l'accès aux loisirs pour notre jeunesse, la promotion de la culture urbaine ou encore la création d'un circuit de pump track. Nous serons la voix des quartiers populaires, trop souvent oubliés par la politique menée ces six dernières années. Nous alerterons nos concitoyens sur la fracture sociale et alimentaire qui tend à s'accroître à Bron. Face aux urgences sociales et environnementales, nous serons une opposition constructive qui se battra pendant ce nouveau mandat pour une ville de Bron plus juste, plus respectueuse de l'environnement et de nos valeurs humanistes.

Pour cela, nous veillerons à ce que l'opposition soit traitée dans le respect des règles prévues par les textes, mais également avec une forme de bienveillance dont nous avons souvent manqué ces six dernières années, alors que nous représentons nous aussi les électeurs qui se sont exprimés le 15 mars. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Madame MOREL. Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Merci. Je vous remercie de nous laisser finalement la parole pour cet idéal républicain auquel je suis attachée et qui consacre la démocratie, le débat d'idées et le droit d'expression des conseillers municipaux.

Ces derniers mois, je me suis présentée pour être élue Maire de Bron devant les citoyennes et les citoyens de notre ville. Donc, je voudrais ici en profiter pour remercier tous les électeurs et toutes les électrices qui se sont déplacés et qui nous ont élus, ainsi que les services et les agents de la Ville qui ont permis la bonne tenue du scrutin.

Vous connaissez nos combats, celui pour une école de la République qui émancipe et qui est réellement accessible, réellement inclusive, celui pour que Bron soit une ville des droits et du service public, pas une ville qui se marchande au privé, celui pour une ville qui prend soin des plus vulnérables, de nos aînés qui perdent parfois de leur autonomie, de nos enfants qui ont tant à apprendre de nous. Enfin, celui d'une ville qui prend soin, oui, et qui n'instrumentalise pas les fragilités pour monter les uns contre les autres.

Alors, nous, élus de la liste « Bron Insoumise », nous nous mettons au service de l'assemblée que nous composons, en connaissance de nos désaccords et avec la conviction profonde que des jours meilleurs sont possibles.

Notre devoir ici, c'est de nous engager pour les droits, sans succomber aux discours fascisants et aux idées nauséabondes de l'extrême droite qui prennent une place toujours plus grande dans notre société, de nos écrans de télévision jusqu'à nos hémicycles, sans épargner notre Conseil Municipal. Je m'adresse à vous toutes, à vous tous, nous voulons des débats dans ce Conseil Municipal, des débats d'idées pour améliorer la vie des Brondillantes et des Brondillants. Ce Conseil ne doit pas être la chambre d'enregistrement des desiderata d'un seul homme.

Nous, insoumis et insoumises, nous porterons la voix de celles et ceux qui ne se retrouvent pas dans les politiques de droite que Monsieur BREAUD conduit depuis 6 ans. Nous ne voulons pas d'un Maire qui soutiendra dans quelques mois la candidature de Monsieur RETAILLEAU, comme il a soutenu celle de Madame PECRESSE en 2022. Nous voulons être des élus utiles, utiles aux luttes citoyennes, utiles aux services publics, utiles aux Brondillantes et aux Brondillants, bref, utiles pour Bron.

Vous pouvez compter sur notre groupe pour conduire notre mandat pour l'intérêt des Brondillantes et des Brondillants, au Conseil Municipal comme en-dehors. Chères Brondillantes, chers Brondillants, vous pouvez compter sur moi, vous pouvez compter sur les élus insoumis. Merci.

(Applaudissements)

Intervention de M. le Maire

Merci. Je ne sais pas encore qui je soutiendrai, mais s'il y a bien une candidature que je ne soutiendrai pas, c'est bien celle de Monsieur MELENCHON.

(Applaudissements)

Merci pour ces belles interventions. Nous reprenons l'ordre du jour.

ELECTIONS

Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs les élus.

Nous devons maintenant procéder au vote des Adjoints, et avant de procéder à cette élection, il convient que le Conseil Municipal en arrête le nombre.

Ainsi, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce dernier étant de 43 membres, je vous propose de :

- **FIXER** à 12 le nombre d'Adjoints au Maire.

Je vous propose que l'on vote à main levée.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Donc c'est adopté. Il y aura 12 Adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Election des Adjointes au Maire

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Le nombre des Adjointes ayant été arrêté, nous allons maintenant passer à leur élection.

Les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. La liste est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés, et si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Je ne sais pas si tout le monde a compris. Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter, au plus, autant de Conseillers municipaux que d'Adjointes à désigner. Elles doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin. Chaque liste doit enfin clairement faire apparaître un ordre de présentation des candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Je vous propose maintenant que l'on passe au dépôt des listes, et que l'on fixe le délai pour déposer la liste à deux minutes.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc, je vous donne deux minutes pour nous apporter les listes, si jamais il y en a plusieurs. Donc, j'invite les candidats. Je suspends la séance.

(Suspension de séance)

Bon, nous n'avons donc reçu qu'une seule liste, c'est la liste « Encore + toujours mieux avec Jérémie BREAUD ». Elle est composée de 12 noms. Je vais vous la lire dans l'ordre des Adjointes :

Première Adjointe :	Martine CHAREYRE
Deuxième Adjoint :	Marc DUBIEF
Troisième Adjointe :	Valérie BOULARD
Quatrième Adjoint :	Tarik EZ ZAJJARI
Cinquième Adjointe :	Nathalie BRAMET
Sixième Adjoint :	Pascal MIRALLES-FOMINE
Septième Adjointe :	Arielle HILLENMEYER
Huitième Adjoint :	Hervé THIBAUD
Neuvième Adjointe :	Muriel ROBIC
Dixième Adjoint :	Grégory BRUNET
Onzième Adjointe :	Laurence MARTEL
Douzième Adjoint :	Raphaël SULTANA

L'administration, maintenant, va vous remettre un bulletin de la liste « Encore + toujours mieux avec Jérémie BREAUD », et un bulletin blanc pour garantir le secret du scrutin, ainsi qu'une enveloppe. Un seul bulletin sera placé dans l'enveloppe, sinon le vote sera déclaré nul. Vous n'êtes bien entendu pas obligés de mettre un bulletin dans l'enveloppe. Je demande donc à l'administration de faire passer l'urne.

(Vote et dépouillement)

Merci à vous trois.

Avant de proclamer les résultats, juste vous faire part d'un fait qui vient de se passer et qui est juste inadmissible. On vient de me communiquer un tweet écrit par Madame QUINQUETON qui dit, je cite : « à peine 10 minutes après le début du Conseil Municipal d'installation, la droite de Jérémie BREAUD refuse que nous intervenions lors de la présentation de la candidature au poste de Maire. 10 minutes auront suffi pour abîmer la démocratie à Bron. » C'est juste honteux puisque... s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, chut ! s'il vous plaît, c'est juste honteux puisque nous n'avons fait qu'appliquer le règlement et vous avez été ici toutes et tous témoins que la parole lui a bien été donnée. Madame QUINQUETON, je vous le dis droit dans les yeux, ça fait à peine une heure que vous êtes installée et déjà vous manifestez une certaine haine et vous souillez la démocratie.

(Applaudissements)

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Le droit d'expression des conseillers municipaux est consacré.

Intervention de M. le Maire

Non, Madame QUINQUETON ! Ça promet six belles années à vos côtés. Je regrette l'ancienne opposition. C'est honteux et indigne, et vous ne respectez même pas vos électeurs.

Donc, on revient à l'essentiel. Notre liste a obtenu 35 voix. Sont donc officiellement Adjoints, et je vais vous dire cette fois leur délégation :

Première Adjointe :	Martine CHAREYRE :	déléguée à la santé, à la prévention, au handicap et aux séniors
Deuxième Adjoint :	Marc DUBIEF :	délégué aux finances, au pouvoir d'achat, à la performance municipale et aux ressources humaines
Troisième Adjointe :	Valérie BOULARD :	déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance et à la parentalité
Quatrième Adjoint :	Tarik EZ ZAJJARI :	délégué à l'éducation et à la jeunesse
Cinquième Adjointe :	Nathalie BRAMET :	déléguée au commerce et à l'artisanat
Sixième Adjoint :	Pascal MIRALLES-FOMINE :	délégué à la culture, aux relations internationales et aux grands événements
Septième Adjointe :	Arielle HILLENMEYER :	déléguée au développement économique et à l'attractivité du territoire
Huitième Adjoint :	Hervé THIBAUD :	délégué aux grands projets urbains, à la transition environnementale, à la politique de la ville et aux instances citoyennes
Neuvième Adjointe :	Muriel ROBIC :	déléguée à l'état civil et à la lutte contre les violences et les discriminations
Dixième Adjoint :	Grégory BRUNET :	délégué au sport
Onzième Adjointe :	Laurence MARTEL :	déléguée à la vie associative
Douzième Adjoint :	Raphaël SULTANA :	délégué à l'urbanisme, aux marchés forains et aux <u>cultes</u>

Donc, je vais les appeler un par un.

En tout cas, je voudrais remercier mes adjoints et leur dire que je suis très fier d'eux et que nous avons six belles années au service de tous les Brondillants à faire ensemble.

Il reste encore quelques délibérations. Je vous prie de m'excuser, mais je vais devoir vous quitter. J'ai un autre heureux événement, je pars à la maternité.

(Applaudissements)

Je vous assure que ce n'était pas prévu, c'est le hasard du calendrier. J'y vais vite, donc je serai père et maire le même jour. En tout cas, je laisse ma première Adjointe poursuivre ce Conseil. Un immense merci au public. Merci à vous.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Mesdames et Messieurs.

La mise en place du Conseil est un petit peu plus rapide. Je vais vous demander juste peut-être deux minutes de suspension de façon à ce que je puisse prendre le relais facilement pour le déroulé de cette commission d'installation. Je vous remercie.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération prenant acte de la lecture de la charte de l'élu local et communications prévues à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal d'installation

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Bien, nous allons poursuivre cette installation. Je vous demanderai toute votre bienveillance si effectivement je dois à un moment demander conseil, voire de l'aide.

Je vais simplement poursuivre ici par la lecture de la charte de l'élu local, puisque l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le Maire remet aux Conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre 3 du présent titre.* »

Ces éléments vous seront communiqués par voie dématérialisée sur l'espace élus Nextcloud dès ce jour. Je vais donc vous donner lecture de la charte de l'élu local. Article L. 1111-12 : « *les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans des conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.* »

Article L. 1111-13 : « *dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 €, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative, les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.* »

Article L. 1111-14 : « *les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective, et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité Sociale, dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité Sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux, il s'exerce dans des conditions fixées par le présent Code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, permettant de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'État, détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.* »

Je vous demande donc de :

- **PRENDRE ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local,
- **PRENDRE ACTE** de la remise, de façon dématérialisée, sur l'espace dédié des élus Nextcloud.

Nous allons poursuivre.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Je souhaite intervenir.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Merci beaucoup, Madame CHAREYRE, pour cette lecture. Merci d'avance de ne pas couper mon micro.

Nous émettons ici le vœu qu'on puisse aller au-delà des principes généraux rappelés par cette charte et se donner des points de repère communs.

Bien entendu, nous prenons acte de la lecture de cette charte des élus municipaux. Nous nous sommes engagés à être des élus exemplaires. Et par ailleurs, nous appelons de nos vœux une exemplarité partagée. Oui, nous devons rendre des comptes à la hauteur de la confiance qui nous est faite par le mandat qui nous occupe.

Au-delà de rendre des comptes au sein du Conseil Municipal, nous avons effectivement une responsabilité de rendre des comptes aux habitants et aux habitantes de Bron. Et nous, élus de la France Insoumise, nous organiserons des permanences populaires pour cela. Nous souhaitons pouvoir un jour aller plus loin avec la mise en place d'un référendum d'initiative communale pour redonner aux gens le pouvoir de révocation sur les élus, par exemple. La première étape que nous demandons ici c'est déjà l'information des citoyennes et des citoyens. J'en profite, puisque c'est le cas aujourd'hui, par le fait de filmer et de diffuser les conseils municipaux sur le site de la mairie.

Madame CHAREYRE, Conseillères et Conseillers municipaux, je vous invite à nous rejoindre sur cette proposition pour la transparence des décisions municipales. Merci.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Bien, Madame QUINQUETON, on prend acte pour l'instant. Il n'y a pas de vote de toute façon, donc on prend acte simplement de votre intervention.

Et je vais poursuivre par un ordre du jour complémentaire.

ADMINISTRATION GENERALE

Commission municipale. Création d'une commission transitoire dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur pour la mandature 2026-2032

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Pour le bon fonctionnement des instances municipales, Monsieur le Maire a souhaité qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour de cette séance de droit. Elle concerne la création d'une commission transitoire chargée d'instruire les affaires et projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur, pour la mandature 2026-2032.

En effet, conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être différé au tribunal administratif.* »

Les dispositions du règlement intérieur de la mandature 2020-2026 continuent donc à s'appliquer. Plus précisément, l'article 4 de ce dernier dispose que « *le Conseil Municipal peut créer des commissions dont la composition respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le nombre et le domaine d'attribution des commissions sont fixés par le Conseil Municipal. Les commissions sont convoquées par le Maire, président de droit, ou par le vice-président, de manière dématérialisée. Les séances des commissions ne sont pas publiques.* »

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2020, a adopté deux délibérations, respectivement pour la création de trois commissions et la désignation de leurs membres pour le mandat 2020-2026.

Il revient donc au Conseil Municipal de créer et désigner les membres d'une commission transitoire qui sera chargée, conformément à l'article 65 du règlement intérieur, d'instruire les affaires et projets de délibérations qui lui seront soumis dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur pour la mandature 2026-2032.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de créer une commission transitoire chargée d'instruire les affaires et projets de délibération qui seront soumis au Conseil Municipal dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur pour la mandature 2026-2032, de retenir le principe que la commission sera convoquée de manière dématérialisée par le Maire, qui en est le président de droit et désignera lors de sa première réunion un vice-président qui peut la convoquer et présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, de fixer le nombre total des sièges de cette commission à 15, de décider que la commission transitoire soit composée du Maire, président de droit, et de 15 membres élus de la manière suivante :

- . un siège attribué à chaque liste de candidats,
- . les autres sièges étant répartis dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

En conséquence, chaque liste d'élus qui compose le Conseil Municipal propose une liste de candidats dont le nombre ne peut pas excéder le nombre de sièges prévus.

En effet, il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations, ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire, prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.* »

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **CREER** une commission transitoire chargée d'instruire les affaires et projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur pour la mandature 2026-2032,

- **RETENIR** que la commission sera convoquée de manière dématérialisée par le Maire, qui en est le président de droit, et désignera lors de sa première réunion un vice-président qui peut la convoquer et présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,
- **FIXER** le nombre total des sièges de cette commission à 15 élus,
- **DECIDER** que la commission transitoire soit composée du Maire, président de droit, et de 15 membres élus de la manière suivante :
 - . un siège attribué à chaque liste de candidats,
 - . les autres sièges étant répartis dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Délai de dépôt de liste : le Conseil Municipal doit arrêter le délai laissé pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats à la commission transitoire. Je vous propose de fixer ce délai à 3 minutes. Vous pouvez bien sûr voter aussi à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pardon ?

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Sur quoi est-ce qu'on est en train de se prononcer ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Sur des dépôts de listes.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Nous souhaitons déposer une liste. Est-ce qu'on suspend la séance pour le dépôt des listes ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui. Je vous dis 3 minutes de suspension.

(Suspension de séance)

Nous pouvons peut-être reprendre la séance dans la mesure où les listes viennent d'être déposées. Je vais procéder à la lecture des quatre listes présentes.

La liste « Encore + toujours mieux avec Monsieur BREAUD », composée de :

- Martine CHAREYRE
- Marc DUBIEF
- Valérie BOULARD
- Tarik EZ ZAJJARI
- Nathalie BRAMET
- Pascal MIRALLES-FOMINE
- Muriel ROBIC
- Hervé THIBAUD
- Arielle HILLENMEYER
- Grégory BRUNET
- Laurence MARTEL
- Raphaël SULTANA
- Michel ARACIL
- Christiane RIVOIRE
- Véronique BOUCHER

La Liste « Bron en commun », composée de :

- Lucile MOREL
- Manon DOYELLE
- Ledion LAKURIQI
- Patrice BADARD

La liste « Bron Insoumise », composée de :

- Hélène QUINQUETON
- Gabriel SAINT-LOUIS
- Aline CONCHONNET

Et la liste « Agir Unir pour Bron », composée de :

- Hervé LEQUIN

Est-ce que vous souhaitez voter à main levée pour cette liste ?

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Excusez-moi. Nous souhaiterions éclaircir un point d'ordre du jour.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Je vous en prie.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Nous demandons que vous précisiez la méthode de répartition des sièges dans ladite commission transitoire et que vous explicitiez le mode de scrutin.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Mais je crois que je l'ai lu tout à l'heure, Madame.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Secret ou non.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Non, je l'ai lu tout à l'heure, Madame.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Nous proposons par ailleurs, si ce n'est pas le cas, un amendement en faveur d'une représentation proportionnelle qui doit être basée sur le nombre d'élus au Conseil Municipal. Et nous proposons de formaliser l'encadrement de l'envoi des convocations de manière dématérialisée en spécifiant les délais de latence et la méthode d'envoi. Merci.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Mais ça a bien été le cas. Nous allons procéder de cette façon-là et je crois que je vous l'ai lu. Non ? Alors, je vous relis le passage que vous n'avez peut-être pas écouté ou entendu : « *Décider que la commission transitoire soit composée du Maire, président de droit, et de 15 membres élus de la manière suivante : un siège attribué à chaque liste des candidats, les autres sièges étant répartis dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.* » Je crois que c'est clair. Je suis désolée.

Je vais poursuivre la séance.

Est-ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Donc, nous allons procéder au vote à main levée.

Pour la liste « Encore + toujours mieux avec Monsieur BREAUD », on vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La liste suivante qui est « Bron en commun », à main levée toujours. Qui est pour ? 4. Qui est contre ? Merci.

La liste suivante « Bron Insoumise ». Qui est pour ?

Ensuite, « Agir Unir pour Bron ». Qui est contre ? Je vous remercie beaucoup.

Excusez-moi de suivre la procédure. Il n'y a pas de dépouillement. Voilà. Donc, puisqu'il n'y a pas eu de dépouillement, l'acceptation de voter à main levée, je vous donne les résultats.

Pour la liste « Encore + toujours mieux avec Monsieur BREAUD » :

- siège attribué d'office : 1
- sièges répartis à la proportionnelle : 9
- au total : 10

Pour la liste « Bron en commun » :

- siège attribué d'office : 1
- siège réparti à la proportionnelle : 1
- au total : 2

Pour la liste « Bron Insoumise » :

- siège attribué d'office : 1
- siège réparti à la proportionnelle : 1
- au total : 2

Pour la liste « Agir Unir pour Bron » :

- siège attribué d'office : 1
- siège réparti à la proportionnelle : 0
- au total : 1

Au total :

- sièges attribués d'office : 4
- sièges répartis à la proportionnelle 11
- **total** : **15**

Le compte est donc bien bon. Merci pour cette étape. Oui, puisque le Maire est président d'office.

Je crois que cette séance est terminée et que nous avons passé l'ordre du jour. Je lève donc la séance.

J'invite le doyen, les assesseurs, et les secrétaires à venir signer les différents documents relatifs.

Je vous remercie en tout cas de votre présence.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 9 avril à 17h30.

Je vous demande un instant.

Je vous remercie beaucoup de votre présence et je vous donne rendez-vous à un petit temps convivial, un petit temps de partage à l'espace Pestourie immédiatement après ce Conseil.

Merci encore et bon week-end à vous tous.

La séance est levée à 11h30

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Président de séance,



Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,



Alexis CREUSEVEAU

Doyen de séance,



René SIMILLION

Assesseurs,



COULY Alexcia



BADARD Patrice